

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Election d'un vice-président = Elezione del vicepresidente

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

● Le chef des transports sanitaires a si possible de l'expérience en matière de sauvetage sanitaire. Il s'informe en permanence sur la capacité d'admission des hôpitaux de destination et détermine ensuite les buts du transport (en partie en collaboration avec un médecin de triage dans le poste d'entreposage «transport»); il utilise les moyens de transport de manière rationnelle et établit un rapport sur les transports.

Fonctions médicales au poste de secours sanitaire

- Les médecins de triage sont utilisés au poste de triage pour le premier triage (diagnostic sommaire, type, urgence et lieu du premier traitement), et en second lieu dans le secteur de traitement et d'entreposage pour le second triage (détermination de la priorité de transport et de la catégorie d'hôpital de destination). Il s'agit de médecins de la région, ayant reçu une formation spéciale. En cas de catastrophe, le médecin de triage est conduit directement sur le lieu du sinistre avec un véhicule prioritaire (de la police) ou un hélicoptère.
- Les médecins de traitement sont engagés au poste de traitement et aux postes d'entreposage pour y soigner les patients en chirurgie ou médecins avec l'équipement disponible au poste de secours et l'assistance de personnel ayant des connaissances médicales très variables (infirmiers/ères, assistantes médicales, samariétains). Il s'agit de médecins de la région, qui se rendent sur place spon-

tanément ou alertés par radio ou par téléphone. Les médecins d'urgence CRS/IAS, c'est-à-dire des médecins bien instruits selon les règles de la Commission médicale de sauvetage de la Croix-Rouge suisse et l'Interassociation de sauvetage feraient bien l'affaire, mais ils sont encore en trop petit nombre.

- Les équipes médicales mobiles, un médecin d'urgence¹ et un aide qualifié indiquent aux équipes de sauvetage les priorités à appliquer dans l'aide aux blessés et donnent des premiers secours sur place, si ceux-ci sont indispensables, avant que le blessé ne soit évacué ou afin qu'on puisse l'évacuer (p.ex. perfusion, intubation, hémostase, amputation).

Matériel sanitaire

(Pour de plus amples informations, on consultera les «Directives pour l'organisation du service sanitaire en cas de désastre avec important afflux de patients» de l'Interassociation de sauvetage, qui paraîtront au printemps 1990.)

Les responsables doivent définir le personnel nécessaire à chaque plan et assurer la disponibilité des moyens et

¹ La fonction de «médecin-chef des urgences» est – au contraire de la République fédérale d'Allemagne – encore en discussion en Suisse: Il doit donner des conseils médicaux à la direction d'intervention en général et aux cadres dans les secteurs du sinistre dans des cas particuliers. Il est subordonné au chef de l'intervention, mais il peut donner des instructions techniques, p.ex. pour les médecins engagés.

leur utilisation rapide. Une articulation doit être faite selon le lieu d'utilisation (poste directeur, poste du sinistre pour équipe médicale mobile, poste de triage, poste de traitement, poste d'entreposage «transport», poste d'attente, poste de chargement, poste d'attente des ambulances, poste d'atterrissement, matériel général, etc.). Le matériel sera conservé dans des conteneurs appropriés et dûment identifiés (on utilisera de préférence le code de couleurs de l'Organisation internationale de l'aviation civile, ICAO).

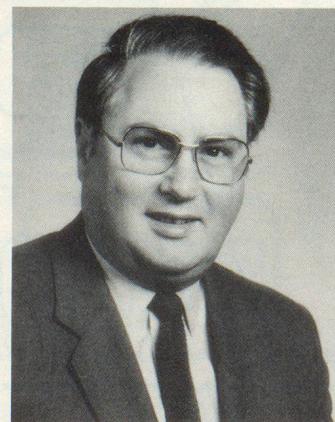
Le réseau de liaisons sanitaires

(Pour de plus amples informations, on consultera les «Directives pour l'organisation du service sanitaire en cas de catastrophe avec important afflux de patients» de l'Interassociation de sauvetage, qui paraîtront au printemps 1990.)

Il est indispensable que l'on puisse compter sur des liaisons fonctionnant parfaitement entre les sauveteurs à tous les niveaux. A part le téléphone public, qui est souvent surchargé, il y a aussi les transmissions par radio. C'est souvent l'unique moyen de liaison valable, avec le courrier et la prise de contact direct. On utilise les liaisons radio de la police, des pompiers et d'autres services techniques ainsi que celles des services de sauvetage et des hôpitaux. Il est important pour les cadres d'indiquer le réseau de communications sur un schéma (Fig. 6). □

Pro Domo

Election d'un vice-président



Elezione del vicepresidente

Le comité central de l'USPC a élu un nouveau vice-président en la personne de Monsieur Peter Wieser, lic. ès sc. publ. Monsieur Wieser assure la charge de président dans sa commune politique. Il appartient à divers comités, d'association et de groupement public du canton de St-Gall. En outre, il est président de la section St-Gall-Appenzell de l'USPC et président du groupe d'échange d'informations des chefs d'office de la protection civile du canton de St-Gall. Enfin, il appartient à divers organes dirigeants de l'économie saint-galloise, notamment l'Association pour le commerce et l'industrie du canton de St-Gall, ainsi qu'au comité central des associations patronales suisses. Sur le plan militaire, il occupe actuellement la fonction de chef de service PA de la Zo ter 10 et doit reprendre ultérieurement le commandement du régiment de protection aérienne 91.

Au sein de l'USPC, Peter Wieser assumera principalement la responsabilité du secteur des finances (planification et stratégie). □

Il comitato centrale dell'USPC ha eletto vicepresidente il signor Peter Wieser, lic. rer. publ. Peter Wieser ricopre la carica di sindaco nel suo comune, è membro dei comitati direttivi di diverse associazioni pubbliche nel cantone di San Gallo, presidente dell'unione della protezione civile dei cantoni San Gallo-Appenzello, direttore del gruppo consultativo dei capi delle organizzazioni di protezione civile del cantone di San Gallo e attivo in diversi gruppi dell'economia sangallese, come ad esempio la Camera di commercio di San Gallo, oltre a far parte dell'organizzazione centrale svizzera dei datori di lavoro. Nel servizio militare ricopre attualmente la funzione di capo del servizio di protezione antiaerea zo ter 10 e sarà presto promosso comandante del reggimento di protezione aerea 91.

All'interno dell'USPC Peter Wieser si occuperà principalmente del settore delle finanze (pianificazione e strategia). □